

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**379<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 3 août 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Gilles Devault, maire  
M. Jean-Robert Rivard, conseiller  
Mme Ginette Douville, conseillère  
M. Pierre Fecteau, conseiller  
M. Marc Goyette, conseiller  
Mme Louise Marchildon, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller  
Mme Julie Trépanier, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum.

**1. Préliminaires**

**1.1 Prière**

**1.2 Nomination d'une directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour cette séance**

**2009-08-223**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que madame Julie Trépanier soit nommée directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour cette séance, conformément à l'article 184 du code municipal de la province de Québec.

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

1. Préliminaires
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Nomination d'une directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour cette séance
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009
  - 1.5 Affaires découlant du procès-verbal précédent
  - 1.6 Informations
    - 1.6.1 Statistiques
      - 1.6.1.1 Consommation électrique
    - 1.6.2 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim
  - 1.7 Correspondance
2. Administration générale
  - 2.1 Adoption des comptes
  - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
  - 4.1 Dérogation mineure numéro 09-03
  - 4.2 Aréna Optimiste
  - 4.3 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
  - 4.4 Autorisation à la CPTAQ (morcellement)
  - 4.5 AQDR

5. Contrat pour le remplacement de deux traverses d'aqueduc rivière Sainte-Anne
6. Modification au projet d'aménagement des bureaux municipaux
7. Mandat à un évaluateur pour actualiser la virée Ile du Sable Ouest
8. Publicité
9. Rétrocaveuse
10. Demande de modification du règlement de zonage 2008-262 (ajout usage café-terrace dans la zone 140-R)
11. Avis de motion au règlement 2009-277 abrogeant le règlement numéro 397 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles
12. Cueillette et transport des matières résiduelles
13. Projet de règlement décrétant une taxe payable pour tout client d'une entreprise téléphonique aux fins du financement des centres d'urgence 911
14. Plainte concernant la réalisation des travaux d'infrastructures
15. Remplacement de pièces dans la bâtisse des étangs
16. Local libre Centre communautaire 31 octobre 2009
17. Forum des maires des municipalités riveraines du fleuve St-Laurent
18. Sortie incendie suite à un permis de brûlage
19. Offre de service pour travaux correctifs aux ouvrages d'assainissement des eaux
20. Défilé des services d'urgence
21. Élargissement 3<sup>e</sup> avenue
22. Rapport de comités
23. Autres sujets
  - a) Panneaux
  - b) Haies
24. Période de questions
25. Clôture de la séance

**2009-08-224**

Sur la proposition de Marc Goyette, appuyé de Mario Charest, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

#### **1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009**

**2009-08-225**

Sur la proposition de Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec la correction suivante : à la page 255, sujet 24 b), le mot « accepter » est changé par « de consentir » et le pronom « qu'il » est enlevé.

Adoptée.

#### **1.5 Affaires découlant du procès-verbal précédent**

La conseillère Louise Marchildon demande quand les travaux d'asphaltage seront exécutés.

#### **1.6 Informations**

##### **1.6.1 Statistiques**

##### **1.6.1.1 Consommation électrique**

##### **1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim**

Les statistiques de consommation électrique et les rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim sont remis aux membres du conseil municipal.

## 1.7 Correspondance

### Ministère

### C.P.T.A.Q.

Les services professionnels de la commission sont informés que du sol arable a été prélevé sans permis sur le lot 67, du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade; la commission a constaté que les activités d'enlèvement ont cessé et que les lieux ont été réaménagés.

### M.R.C. des Chenaux

Transmet une copie certifiée conforme des règlements numéros 2009-62 et 2009-62A modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté des Chenaux et de la résolution de leur adoption.

### Fédération Québécoise des Municipalités

### Félicitations et/ou remerciements

### Information

La municipalité de Batiscan transmet une copie de résolution relative aux travaux de lavage du réseau d'aqueduc.

Le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim annonce qu'il y aura un nouveau journal à Sainte-Anne-de-la-Pérade, et ce dès le mois d'août.

La députée de Champlain, madame Noëlla Champagne transmet une subvention pour l'aménagement du nouveau parc de planche à roulettes.

Le comité de la Bibliothèque municipale Armand-Goulet accepte la mise en service de la téléphonie IP pour la bibliothèque conditionnellement à ce que la municipalité défraie le coût total de la nouvelle installation.

L'agente de développement culturel a fait parvenir la programmation de l'événement Phares sur Champlain, qui en est à sa 3<sup>e</sup> année.

Le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna donne de l'information concernant la Journée Nationale du sport et de l'activité physique et la Randonnée péradienne.

Mot du commandant et du directeur de poste de la Sûreté du Québec et de l'information sur les nouveautés et des activités tenues depuis le mois d'avril.

La responsable de l'animation du Parc de la rivière Batiscan transmet un communiqué de presse sur «Les dimanches du terroir». Pendant trois dimanches du mois d'août, le parc offre une place de choix au talent et à l'expertise d'artistes, artisans et producteurs de la MRC des Chenaux et de la Mauricie.

Lieutenant Jean-François Deveault, Sûreté du Québec, Poste MRC des Chenaux a fait parvenir les nouvelles d'intérêt du district.

Me Joscelyn Bélanger, notaire a fait parvenir l'acte d'achat du lot 416-11, rue Du Tremblay.

L'organisme Enfant Retour Québec qui a pour mission d'assister les parents et la famille dans la recherche de leurs enfants disparus demande si la municipalité désire un espace publicitaire sur leurs affiches.

## 2. Administration générale

### 2.1 Adoption des comptes

#### Comptes payés pour juillet 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Mes premiers jeux	activité terrain jeux	35,00
SFL Fiducie	REER Jonathan	222,40
Joscelin Bélanger	réunion CCU	20,00
Gérard Juneau	réunion CCU	20,00
SCFP Nationale	cotisations syndicales	192,47
SCFP Local	cotisations syndicales	117,96
OMH	participation OMH	401,00
Appartenance Mauricie	calendriers	250,00
Fonds comm.des Chenaux	service « sacs d'école »	200,00
Brault Maxtech	réparation unité UV aux étangs	1 296,37
Café la Pérade	repas pompiers	129,08
Philippe Rompré	arbitre 3 parties	60,00
Guy Châteauneuf	arbitre 2 parties	40,00
Marcel Turcotte	arbitre 1 partie	20,00
Brigitte Leduc	marqueur 2 parties	20,00
Steven Tessier	marqueur 1 partie	10,00
LCS	entretien des boyaux	1 303,71
Receveur général	correction DAS 2008	539,18
Socan	fête nationale	39,51
Socan	musique centre J-G Houle	200,37
Aréna Optimiste	remb. activité Domaine grand R	<u>246,00</u>
<b>Total</b>		<b>5 363,05</b>

#### Prélèvements automatiques

Aréna optimiste	subv. vers. juillet 2009	6 354,70
Bell Mobilité	cellulaire premiers répondants	36,90
Caisse pop.Sud des Chenaux	frais de service	35,00
Esso	essence	639,84
Excel Télécommunications	interurbains	27,13
Fiducie Desjardins inc.	REER juin 2009	2 387,02
Groupe CLR	contrat télépages	1 259,25
Groupe Négotel	téléphone puits St-Prosper	59,53
Gaz Métro	chauf. hôtel de ville, gar.mun.	19,88
Hydro-Québec	hôtel de ville, gar. municipal	565,09
	poste pompage #1	746,63
	station St-Prosper	2 665,62
	éclairage des rues	1 284,61
	centre communautaire	766,50
L'impérial Esso	diesel	796,77
L'ADIC	subv. vers. juillet 2009	2 127,08
Ministère revenu du Québec	déducat.cot.employeur	8 598,38
Receveur général	déducat.cot.employeur	3 549,06
Télus mobilité	cellulaire	58,25
Télus Québec	tél. : incendie, hôtel ville	<u>503,71</u>
<b>Total</b>		<b>32 480,94</b>

Les salaires versés pour la période du 28 juin au 25 juillet 2009 s'élèvent à 55 208,07 \$.

Comptes à payer pour août 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
AB associés	contrôle araignées	282,19
AESL instrumentation	chlorimètre	515,84
Agritex la Pérade	boulon aqueduc	62,30
Ambulance St-Jean	guide référence piscine	14,70
Aquam inc.	t-shirt sauveteur	28,68
Autobus Péradiens	transport camp de jour	395,06
Biolab	analyses eau	798,59
Boivin Gauvin inc.	lampe 120V, batteries	239,41
Buroplus	cartouche imprimante	209,94
Chemins fer Québec-Gatineau	ent. traverses à niveau juin	712,44
CMP Mayer inc.	adapteur	112,88
Consultants Mesar inc.	amélior.installation protection	13 629,66
Croix bleue	ass. collective août 2009	2 345,83
Daigle, Jean-Charles	entretien halte juillet 2009	620,00
Dijitec	photocopies	142,64
Entr. Rivard & frères	transport de pierre	234,95
Excavation Guy Marceau	location rétrocaveuse	1 535,12
Fédération québécoise mun.	dicom : transport pièces	50,37
Fournitures bureau Denis	papiers, chemises	70,22
Michel Genest	coupe-herbe, bobine	439,42
Golf les Rivières	mini-putt terrain jeux	92,00
Graymont	granulat calcaire	180,81
Groupe Lafrenière tracteurs	entretien Kubota, huile, graisse	1 262,97
Langlois électrique	réparation lumières de rues	90,30
L.P. Tanguay	hypochlorite de sodium en vrac	647,34
LVM-technisol	forages géotechniques	10 497,38
Marché La Pérade inc.	bouteilles d'eau, lunch pompiers	125,11
Martine Baribeau notaire	dossier rue Légaré	1 043,86
Massicotte, Bélanger notaire	dossier rue du Tremblay	849,40
Maurice Laganière	pièces aqueduc, peinture, gants etc.	2 297,74
Meunerie La Pérade	bois, veneer	241,55
Municipalité St-Étienne	formation pompiers	960,00
Municipalité Batiscan	dette aqueduc, eau avril à juin	25 827,50
Municipalité St-Prosper	nivelage rang Price	337,50
Olco	essence	294,43
Pétroles Henri Germain	huile 20W50	53,23
Protection incendie CFS	recharge, inspection extincteurs	108,29
Réal Huot	clé pentagone	84,34
RGMRM	cueillette et transport juin 2009	5 505,76
Serrurier St-Marc	nettoyer cylindre porte c.-réc.	53,62
Signoplus	enseigne règl.parc planche à roulettes	171,69
Société Can. des postes	frais de poste circulaire	112,58
Pierre Thibault	trappage 5 castors	250,00
Toutant La Pérade	affilage scie mécanique	23,71
Patrick Toutant	réparation, soudure	38,38
Transcontinental médias	avis public remplace.traverses aqueduc	240,43
United rentals	peinture	92,10
Wolseley	pièces aqueduc	<u>319,26</u>
<b>Total</b>		<b>74 241,50</b>

2009-08-226

Sur la proposition de Ginette Douville, appuyée de Pierre Fecteau, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes payés et les salaires versés pour le mois de juillet pour les sommes respectives de 37 843,99 \$ et 55 208,07 \$ et les comptes à payer pour le mois d'août, tels qu'ils apparaissent sur la liste présentée par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, totalisant 74 241,50 \$ et autorise cette dernière à en faire le paiement.

Adoptée.

## 2.2 Argent reçu

Les encaissements pour le mois de juillet 2009 s'élèvent à 372 057,44 \$.

## 3. Période de questions

Une personne demande si elle doit poser sa question tout de suite ou si elle doit attendre d'arriver au point qui la concerne.

## 4. Demandes diverses

### 4.1 Dérogation mineure numéro 09-03

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 09-03 concernant un atelier qui ne respecte pas la marge de recul arrière à l'article 44 du règlement de zonage numéro 399 adopté le 4 juillet 1980 sur une partie du lot 515 (les normes sont de 0,9 mètre de la limite arrière et l'atelier est situé à 0,2 mètre);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance le 29 juin 2009 et qu'il recommande aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de dérogation numéro 09-03;

2009-08-227

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 09-03 soit acceptée.

Adoptée.

### 4.2 Aréna Optimiste

a)

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale arrive à grand pas et pour permettre l'ouverture de la saison de glace le 11 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le début des opérations de l'Aréna Optimiste nécessite l'utilisation d'une ressource humaine supplémentaire affectée exclusivement à celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des réparations, de l'entretien et des améliorations doivent être effectuées pour permettre aux citoyens de pleinement profiter d'une installation dynamique, propre et en bon état;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 232 heures de travaux à effectués en vue de l'ouverture de l'Aréna Optimiste pour la saison hivernale 2009-2010. Nous comptons qu'il y a 192 heures de travail entre le 10 août et le 11 septembre à raison de 40 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE 52% des travaux de fin de saison 2008-2009 ont été effectués et que lesdits travaux doivent être effectués avant l'ouverture de l'Aréna Optimiste. Près de 232 heures de travaux (plus de 5 semaines) étaient prévus et 120 heures (3 semaines) ont été effectués. Il avait été convenu que la balance des travaux serait effectuée lors des journées de pluie. Malheureusement, lesdits travaux n'ont pas été effectués;

CONSIDÉRANT QU'il est de saine gestion de ne pas accumuler de retard sur des travaux et de l'entretien à effectuer tant en début qu'en fin de saison puisqu'il augmente l'espérance de vie des équipements et évite la détérioration des installations;

CONSIDÉRANT QUE les ressources financières de l'Aréna Optimiste ne

permettent pas d'assumer le salaire d'un employé permanent additionnel ;

**2009-08-228** Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité que Roger Plante reprenne son travail à l'aréna pour la période du 10 août 2009 au 24 avril 2010.

Adoptée.

b)

**2009-08-229** Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à devancer le paiement de la mensualité de l'Arena Optimiste de décembre au mois d'août 2009.

Adoptée.

#### **4.3 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

ATTENDU QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat;

**2009-08-230** Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité que la municipalité écrive à monsieur Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés ;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

QU'il soit aussi résolu que nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre, aux députés de la région ainsi qu'à la maîtresse des postes du bureau de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

#### 4.4 Autorisation à la CPTAQ (morcellement)

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Normand Bigué, est agriculteur et propriétaire du lot P-563 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, circonscription foncière de Champlain, d'une superficie totale approximative de 33,17 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la codemanderesse, Ferme Jetizack inc. est également productrice agricole et propriétaire de plusieurs lots à Sainte-Anne-de-la-Pérade et à Batiscan;

CONSIDÉRANT QUE le lot P-563 offre des possibilités d'utilisation agricole distinctes, soit pour la culture sur une partie de la terre et pour l'élevage sur l'autre partie;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur et la codemanderesse ont convenu de se séparer le lot P-563 en fonction de ses vocation distinctes, soit la terre pour consolider les activités de culture de la codemanderesse et l'emplacement des installations d'élevage avec la résidence pour assurer la pérennité et développer les activités d'élevage du demandeur, plus spécifiquement l'élevage de taures à forfait;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement recherché sera favorable à deux exploitations agricoles et à leur développement dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la très faible superficie requise pour assurer l'intégrité, la fonctionnalité et la pérennité des installations d'élevage en complémentarité avec l'emplacement de la résidence qui bénéficie de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE les perspectives de développement et de rentabilité des installations d'élevage démontrent que le morcellement favorisera le maintien d'une entreprise agricole autonome, rentable et viable dans des bâtiments qui seraient autrement voués à l'abandon sur un emplacement irrécupérable pour la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des bâtiments du demandeur n'offre aucun intérêt pour l'exploitation agricole de la codemanderesse;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un morcellement à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les deux entités foncières demeureront représentatives de celles que l'on retrouve déjà dans le secteur et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et régionale applicable;

**2009-08-231**

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, dans le cadre d'un morcellement à des fins agricoles, le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot P-563 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, circonscription foncière de Champlain, d'une superficie totale approximative de 32,43 ha, le tout tel que localisé de façon approximative sur les plans accompagnant la demande.

Adoptée.



#### 4.5 AQDR

CONSIDÉRANT QUE l'AQDR Maurice désire tenir une conférence de presse le jeudi 27 août 2009 au centre communautaire ;

**2009-08-232**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité que la salle leur soit prêté gratuitement.

Adoptée.

#### 5. Contrat pour le remplacement de deux traverses d'aqueduc rivière Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2009-07-203, la municipalité a demandé des soumissions publiques sur le Système d'Appel d'Offres Électroniques (SE @O) ainsi que dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 27 juillet dernier étaient présents monsieur le maire, Michel Bérubé ingénieur ainsi que les soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions se lisent comme suit :

Transec / Common inc.	301 043,27 \$;
Continental, div. Const. DJL inc.	323 750,33 \$;
Maskimo Construction inc.	363 406,71 \$;
M.R.B. Construction inc.	379 982,40 \$;
Yves Germain Construction inc.	449 327,16 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Michel Bérubé ingénieur;

**2009-08-233**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Transec / Common inc. au montant de 301 043,27 \$ taxes incluses.

Adoptée.

#### 6. Modification au projet d'aménagement des bureaux municipaux

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une entente de signée entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au montant de 233 796,00\$ dans le but d'aménager des nouveaux bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent étudier deux autres opportunités soit d'acquérir la résidence à proximité des bureaux actuels ou d'aménager de nouveaux bureaux à proximité du garage municipal;

**2009-08-234**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier l'annexe B (éléments descriptifs des projets subventionnés) dans le but d'aménager des bureaux soit dans la résidence à proximité des bureaux actuels ou d'aménager de nouveaux bureaux à proximité du garage municipal .

Adoptée.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2009-08-234, la municipalité a demandé de modifier l'annexe B de l'entente signée avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'aménagement de bureaux municipaux;

**2009-08-235**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de mandater une firme d'architecte dans le but de préparer des plans et devis pour l'aménagement de nouveaux bureaux municipaux dans la résidence à proximité des bureaux actuels ou dans de nouveaux bureaux à proximité du garage municipal dès que la municipalité aura reçu l'autorisation de modifier l'entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Adoptée.

**7. Mandat à un évaluateur pour actualiser la virée Ile du Sable Ouest**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'audition tenue le 8 juillet dernier dans le but d'acquérir un terrain pour y aménager une virée à l'Ile-du-Sable Ouest, il a été demandé d'actualiser l'évaluation de l'immeuble à exproprier aux fins d'établir la valeur actuelle de celle-ci;

**2009-08-236**

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de mandater Baril évaluation ltée afin d'actualiser l'évaluation de l'immeuble à exproprier.

Adoptée.

**8. Publicité**

**2009-08-237**

Il est proposé par Ginette Douville, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de prendre une publicité dans le quotidien le Nouvelliste dans les pages spéciales sur les grandes retrouvailles de Sainte-Anne-de-la-Pérade au montant de 265,26 \$ taxes incluses.

Adoptée.

**9. Rétrocaveuse**

Le maire Gilles Devault explique que suite à l'adoption de la résolution numéro 2009-07-205, la municipalité s'est vu refuser la période d'essai d'une rétrocaveuse Terex 760B-E neuve.

Il est proposé par Gilles Devault, appuyé de Mario Charest et résolu de continuer de louer une rétrocaveuse sans opérateur; après discussions, le vote est demandé et le maire appelle le vote. Pour : 3 Contre : 4

Rejetée.

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Robert Rivard et résolu d'acheter la rétrocaveuse de marque Terex 760B-E suivant les soumissions reçues; après discussions, le conseiller Marc Goyette retire sa proposition.

Rejetée.

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Pierre Fecteau et résolu d'acheter la rétrocaveuse de marque Terex 760B-E suivant les soumissions reçues; après discussions, le vote est demandé et le maire appelle le vote. Pour : 2 Contre : 4

Rejetée.

**2009-08-238**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité de continuer de louer une rétrocaveuse sans opérateur au taux de 40 \$ l'heure.

Adoptée.

**10. Demande de modification du règlement de zonage 2008-262 (ajout usage Café-terrasse dans la zone 140-R)**

**2009-08-239**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'accepter d'ajouter dans la grille de spécification de la zone 140-R l'usage restauration et de demander à monsieur Yvan Magny de la MRC des Chenaux de préparer le projet de règlement ainsi que le calendrier.

Adoptée.

**11. Avis de motion au règlement 2009-277 abrogeant le règlement abrogeant le règlement numéro 397 relatif à l'enlèvement des matières résidentielles**

Avis de motion est donné par Louise Marchildon à l'effet qu'elle présentera lors d'une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement numéro 397, intitulé «règlement relatif à l'enlèvement des ordures ménagères».

**12. Cueillette et transport des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté des Chenaux succède de droit à la MRC de Francheville et que cette dernière avait acquis, suivant les dispositions du Code municipal, la compétence requise pour la collecte et le transport des ordures ménagères et a adopté le règlement 91-06-67 «concernant les conditions relatives à l'assujettissement et au retrait des compétences sur la gestion des déchets»;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est toujours en vigueur et que notre municipalité désire se prévaloir de l'article 10 intitulé «Assujettissement après la déclaration de compétences»;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 mai, ce conseil a autorisé la MRC des Chenaux à lancer un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles non valorisables pour l'ensemble des municipalités intéressées, dont la nôtre;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a ainsi été lancé par la MRC des Chenaux et que suivant le résultat des soumissions conformes reçues, le conseil de ladite MRC devrait refuser d'y donner suite et rejeter toutes les soumissions reçues, incluant la plus basse étant donné que son prix dépassait largement les attentes basées sur les effets généralement positifs d'un regroupement;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le conseil de la MRC des Chenaux a choisi d'entreprendre de façon autonome l'exercice de cette activité, pour et au nom des municipalités intéressées;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a intérêt à adhérer à la compétence de la MRC en matière de collecte et de transport des matières résiduelles non valorisables;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis que la MRC pourrait exercer la compétence prévue à cet effet, en réalisant la collecte et le transport des matières résiduelles non valorisables pour et au nom de notre municipalité;

En conséquence,

**2009-08-240**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

- accepte le rejet des soumissions par le conseil de la MRC des Chenaux pour la collecte et le transport des ordures ménagères, incluant la plus basse, pour les motifs invoqués;
- accepte que la MRC des Chenaux entreprenne un processus visant à acquérir des véhicules de collecte et de transport des ordures ménagères au moyen d'un règlement d'emprunt;
- accepte de participer au financement des dépenses à encourir avant le premier janvier 2010 notamment pour les avis publics d'appel d'offres ou autres ainsi que pour le recrutement du personnel à engager;
- assujettisse le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à la compétence de la municipalité régionale de comté des Chenaux à l'égard de la collecte et du transport des ordures ménagères non valorisables du premier janvier 2010.

Adoptée.

**13. Projet de règlement décrétant une taxe payable pour tout client d'une entreprise téléphonique aux fins du financement des Centres d'urgence 911**

**2009-08-241**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite au projet d'adoption d'un règlement décrétant une taxe payable pour tout client d'une entreprise téléphonique aux fins de financement des centres d'urgence 911.

Adoptée.

**14. Plainte concernant la réalisation des travaux d'infrastructures**

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, direction régionale de la Mauricie concernant l'installation d'un regard et de trois entrées d'eau sur une propriété privée lors des travaux d'assainissement des eaux;

**2009-08-242**

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de former un comité représenté par messieurs Gilles Devault, maire, Jean-Robert Rivard, conseiller et René Roy, directeur général et de convoquer une rencontre avec le plaignant dans le but d'en venir à une entente.

Adoptée.

**15. Remplacement de pièces dans la bâtisse des étangs**

**2009-08-243**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 3 834,36 \$ taxes incluses pour le remplacement de pièces dans la bâtisse des étangs et de ne pas signer de contrat de service annuel avec Brault Maxtech.

Adoptée.

**16. Local libre Centre communautaire 31 octobre 2009**

Les membres du conseil ont reçu l'information que le local loué au Centre de

santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan est libre et que le bail se termine le 31 octobre 2009.

#### 17. **Forum des maires des municipalités riveraines du fleuve St-Laurent**

CONSIDÉRANT l'importance économique, environnementale et sociale des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour la population des municipalités riveraines et la nécessité de préserver la qualité et le niveau des eaux des plans d'eau de manière à maximiser les bienfaits sur leur environnement et leur économie;

CONSIDÉRANT que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent situées dans la zone d'influence des Grands Lacs ont déclaré en 2006 qu'ils s'engageaient à protéger, conserver, restaurer, et améliorer le fleuve Saint-Laurent en unissant leurs efforts et en coopérant dans le développement et la mise en place de politiques et programmes visant cet objectif;

CONSIDÉRANT que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent se sont réunis de nouveau en mars 2009, puis en juin 2009, afin de proposer des actions communes sur lesquelles ils pourraient s'engager à coopérer;

CONSIDÉRANT que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent collaborer à la mise en commun des connaissances relatives au Fleuve permettant ainsi un partage efficace de l'information concernant le milieu aquatique;

CONSIDÉRANT que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée par le Gouvernement du Québec, prévoit la mise en place de mécanismes de gouvernance propres à assurer la concertation des utilisateurs ainsi que la mise en place d'un organisme chargé de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, impliquant les administrations municipales;

**2009-08-244**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent manifestent leurs préoccupations face au mode de régulation des niveaux du fleuve Saint-Laurent actuellement en phase de planification par la Commission mixte internationale;

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent transmettent au Gouvernement du Québec leurs préoccupations et les actions communes identifiées afin de diminuer l'impact des rejets acheminés au fleuve Saint-Laurent et aux cours d'eau environnants;

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent demandent la mise en place d'un mode de partage des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent entre les municipalités concernées et le Gouvernement du Québec;

QU'UN mode de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent impliquant les administrations municipales soit mis en place le plus rapidement possible; et

QU'UNE entente de collaboration, signée par le maire de Montréal à titre de représentant des municipalités du Forum, établit les bases d'une reconnaissance et d'une collaboration en ce sens entre le Gouvernement du Québec et les municipalités riveraines.

Adoptée.

#### 18. **Sortie incendie suite à un permis de brûlage**

CONSIDÉRANT QUE le 16 juillet dernier vers 15h30, le directeur général a communiqué avec le Groupe CLR les informant qu'il y aurait un feu de branche au 240 Rapide Nord;

CONSIDÉRANT QU'un appel a été reçu par les pompiers volontaires à 21h30 de la même journée et qu'il y a quinze pompiers qui se sont déplacés pour répondre à cet appel;

CONSIDÉRANT les coûts de 512,00\$ engendrés par cet appel;

**2009-08-245**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'envoyer une facture du même montant au groupe CLR et d'accepter qu'à l'avenir, les permis de brûlage autorisés par le directeur ou autre personne, soit transmis par écrit.

Adoptée.

#### 19. **Offre de service pour travaux correctifs aux ouvrages d'assainissement des eaux**

**2009-08-246**

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'accepter la cotation d'Environnement McM inc. au montant de 5 135,81 \$ taxes incluses pour les travaux correctifs aux ouvrages d'assainissement des eaux.

Adoptée.

#### 20. **Défilé des services d'urgence**

**2009-08-247**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter que l'autopompe de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade soit déplacée à la caserne de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan pour couvrir le territoire du secteur des Chenaux lors du défilé des véhicules d'urgence et que l'unité d'urgence soit dans le défilé qui aura lieu le dimanche 9 août prochain.

Adoptée.

#### 21. **Élargissement 3<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'entreprise située au 910, 3<sup>e</sup> Avenue accepte de céder un droit de passage à l'entreprise Bovibec;

**2009-08-248**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à demander de faire déplacer les poteaux électriques et la boîte postale situés sur la 3<sup>e</sup> Avenue aux frais de la municipalité; la borne fontaine situé à l'intersection de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Avenue sera déplacée par les employés municipaux.

Adoptée.

## 22. Rapport de comités

Le conseiller Mario Charest informe qu'il y aura une réunion du comité des loisirs à la fin du mois d'août pour officialiser les membres qui siègeront sur ce comité.

Le maire Gilles Devault donne de l'information concernant la Régie inter-municipale de gestion des déchets de la Mauricie ainsi que des statistiques sur le Rendez-vous Péradiens.

## 23. Autres sujets

### a) Panneaux

2009-08-249

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de demander aux employés de faire une vérification des panneaux indicateurs sur le territoire de la municipalité principalement sur le chemin du Rapide Sud et sur le rue de Suève.

Adoptée.

### b) Haies

Une demande sera faite à l'inspecteur en bâtiment et environnement afin qu'il effectue une tournée pour identifier les endroits où les haies excèdent sur les trottoirs de la municipalité.

## 24. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (entretien de terrains, maison en mauvais état rue Sainte-Anne, solvabilité d'un entrepreneur, trottoirs route 138).

2009-08-250

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité de demander au directeur général de prendre des informations sur la possibilité d'assister à une seule journée de conférence lors du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée.

## 25. Clôture de la séance

2009-08-251

L'ordre du jour étant épuisé, Louise Marchildon propose, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 10.

Adoptée.

---

Gilles Devault,  
Maire

---

Julie Trépanier,  
Directrice générale adjointe/  
secrétaire-trésorière-adjointe